REPUBLIQUE FRANCAISE EXTRAIT DU REGISTRE **DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

DEPARTEMENT DES YVELINES

ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

COMMUNE DE TRAPPES

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 30 Nombre de votants : 38

N'a pas pris part au vote : 0

Réf: 2023-64

Objet : Attribution de subventions pour soutenir les projets pédagogiques des établissements scolaires de la ville de **Trappes**

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt deux mai, à 18h00 le Conseil municipal de Trappes, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Ali RABEH,

Présidence :

Monsieur le Maire Ali RABEH

Présents: Ali RABEH, Sandrine GRANDGAMBE, Djamel ARICHI, Pierre BASDEVANT, Aminata DIALLO, Gerard GIRARDON, Alienor EBLING, Aurélien PERROT, Jarina SAMAD, Marc LE FOLGOC, Frederic REBOUL, Houssem DHAOUADI, Florence BARONE, Anne-Andrée BEAUGENDRE, Catherine CHABAY, Sira DIARRA, Murielle BERNARD, Dalale BELHOUT, Abdelhay FARQANE, Ahmed KABA, Colette PARENT, Said DSOULI, Luc MISEREY, Josette GOMILA, Anne CLERTE-DURAND, Benoit CORDIN, Guy MALANDAIN, Fouzi BENTALEB, Maxime VELAY, Patrick LEBOUCQ.

Absents excusés représentés :

Noura DALI OUHARZOUNE représentée par Fouzi BENTALEB Jamal HRAIBA représenté par Anne-Andrée BEAUGENDRE Suzy LEMOINE représentée par Alienor EBLING Sarith SA représenté par Murielle BERNARD Cristina MORAIS représentée par Frederic REBOUL Hélène DENIAU représentée par Sandrine GRANDGAMBE Othman NASROU représenté par Benoit CORDIN Mimouna SARAMBOUNOU représentée par Djamel ARICHI

Absents: Myriame AOURIR.

Secrétaire : Abdelhay FARQANE

Administration: Pascal TRAN, Paul BERNARDET, AGHACHOUI, Zair AMARI, Nelly LOUIS, Aurélia COTTE, Chantal MONNIER.

Conformément aux articles R.421-1 et suivants du code de justice administrative, le tribunal administratif de Versailles peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de sa notification et/ou de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;-deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.

Reçu du Contrôle de légalité le 26/05/2023 Identifiant: 078-217806215-20230522-6274-DE-1-1

Objet : Attribution de subventions pour soutenir les projets pédagogiques des établissements scolaires de la ville de Trappes

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-29 et L.2321-2;

Vu le Code de l'Education,

Vu la délibération du 30 janvier 2021 n° 2021-6 portant soutien aux projets pédagogiques des écoles primaires publiques et privées sous contrat, des collèges et lycées de la ville de Trappes,

Vu l'avis de la commission Education, culture, jeunesse, sports et vie associative du 11 mai 2023 ;

Considérant l'intérêt des projets pédagogiques pour les enfants trappistes quant à l'acquisition notamment du socle commun de connaissances et de compétences,

Considérant les projets pédagogiques déposés par les équipes enseignantes et les demandes d'aide matérielle et financière afférentes,

Considérant l'examen et l'évaluation des demandes,

Après avoir entendu son rapporteur et délibéré,

Article 1 : Approuve le financement des projets pédagogiques selon la répartition suivante :

Ecole	Intitulé projet	Subvention financière
Collège Gustave Courbet	Tous à la montagne !	1500€
Lycée de la Plaine de Neauphle	Chorale du lycée	500€

<u>Article 2</u>: Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions aux collèges et lycées bénéficiaires, et à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

Article 3: Dit que les crédits sont inscrits au budget 2023, chapitre 11, article 6574.

Approuvé à l'unanimité

Pour extrait conforme,

Reçu du Contrôle de légalité le 26/05/2023 Identifiant : 078-217806215-20230522-6274-DE-1-1